



MINISTÈRE DE LA JUSTICE

Paris, le 29 DEC. 2009

LE MINISTRE D'ÉTAT
GARDE DES SCEAUX,
MINISTRE DE LA JUSTICE ET DES LIBERTÉS

Monsieur le Contrôleur général,

Vous m'avez fait parvenir le rapport de la visite effectuée par vos services au tribunal de grande instance d'Arras.

J'ai pris connaissance avec la plus grande attention de vos observations qui portent notamment sur les conditions physiques des attentes (bancs), la sécurité, la sûreté et la confidentialité des entretiens des personnes déférées ou détenues avec les avocats.

Vous suggérez la mise en œuvre de certaines dispositions telles que la création d'un registre des entrées et sorties, des travaux d'insonorisation, l'installation d'une signalétique et d'appareils de distribution de boissons.

J'ai l'honneur de vous informer que des dispositions ont déjà été prises parmi lesquelles il convient de mentionner les travaux engagés en 2009, qui sont réceptionnés ou le seront avant la fin de l'année 2009 ;

- le remplacement des bancs actuels par des bancs plus confortables récupérés dans les tribunaux d'instance fermés dans le cadre de la réforme de la carte judiciaire ;
- la création d'un accès fourgon sécurisé comprenant un portail électrique donnant accès au parking situé à l'arrière du bâtiment avec une vidéosurveillance ;
- la création d'un box sécurisé pour les détenus.

Je vous précise que la juridiction va mettre en œuvre un registre des entrées et sorties.

Monsieur Jean Marie Delarue
Contrôleur général des lieux
de privation de liberté
16-18, quai de Loire
BP 10301
75921 PARIS Cedex 19

Les travaux d'aménagement de l'entrée principale qui sont en cours d'exécution seront achevés en mars 2010. Ils ont pour finalité de rendre incontournable le passage sous le portique de sécurité.

L'absence de distributeur de boissons mis à disposition des détenus s'explique par la détérioration systématique de ces appareils. Il est envisagé que les détenus puissent se désaltérer par des gobelets d'eau mis à leur disposition.

Concernant l'état général du palais de justice, il a été demandé aux chefs de juridiction de proposer un programme de réhabilitation du bâtiment dans le cadre duquel la pose d'un barreaudage pour sécuriser les fenêtres sera étudiée. Le palais de justice étant situé en zone classée, cette opération nécessite une instruction approfondie comportant l'avis de l'architecte des bâtiments de France.

Je vous prie de croire, Monsieur le Contrôleur général, à l'assurance de ma considération distinguée.

et de mon souvenir très fidèle et cordial



Michèle ALLIOT-MARIE